



MAIRIE D'ORNEX
Département de l'Ain
République Française

D 2026 04 09 022

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX **09 AVRIL 2026**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : le 16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle communale René Lavergne, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents

O. GUICHARD, C. BIOLAY, W. DELAVENNE, L. FEDRIGO, M. GIRIAT, M. CHALENDAR, J. DAZIN, Y. QUARTERONI, M. FOURNIER, M. CONDÉ, H. LEPIVERT, Y. DUMAS, C. GALLEMAND, P. GUINOT, C. MARTINET, R. OTZENBERGER, M. CICCÌÙ, N. SEPIERRE, H. GRANGE, I. MOUIMEN, R. TATOUD, S. PONSART, J. HERVO, A. DI PAOLO

Absents excusés

M-C. ROCH, J. DIZERENS, F. GRENIER, A. BOUSSER, T. LUGINBUHL

Absents

Procurations

M-C. ROCH à W. DELAVENNE, J. DIZERENS à P. GUINOT, F. GRENIER à Y. QUARTERONI, A. BOUSSER à O. GUICHARD, T. LUGINBUHL à C. BIOLAY

Assistaient

I. GOUDET, directrice générale des services, E. HUSSELSTEIN, directrice des services techniques, J. BRUNET, assistante du Maire et de la direction

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2. Administration générale – Constitution et composition des commissions communales

L'article L.2121-22 du CGCT permet au Conseil municipal de constituer des commissions composées exclusivement de conseillers municipaux.

Ces commissions municipales peuvent être créées soit au cours d'une séance du Conseil municipal, soit avoir un caractère permanent lorsqu'elles sont instituées dès le début du mandat du conseil municipal.

Leur composition doit être établie de manière à respecter le principe de représentation proportionnelle, afin d'assurer une pondération reflétant fidèlement la composition de l'assemblée municipale. Ce principe vise à garantir à chacune des tendances représentées au sein du conseil municipal, la possibilité de disposer d'au moins un représentant dans chaque commission, sans qu'il soit nécessaire que la représentation soit toujours strictement proportionnelle au nombre de conseillers qui les composent.

Le Maire est Président de droit de toutes les commissions.

Un adjoint au Maire ou un conseiller municipal délégué est désigné en qualité de Vice-Président, afin d'assurer le bon déroulement des travaux de la commission.

Il est donc proposé de créer les commissions permanentes suivantes :

Commission Solidarité - Santé - Logements

Champs de compétences :

- ✓ Lecture et mise à jour du projet social de la commune
- ✓ Développement de la politique sociale, pour quelles actions, quel public
- ✓ Projet de développement de l'espace de vie sociale (lieu, extension mairie ?)
- ✓ Développement d'un espace parentalité ? Un Point Information Jeunesse (PIJ) ?
- ✓ Logements - Inventaire des logements sociaux - logements intermédiaires - Relation aux bailleurs
- ✓ Accompagnement des aînés, notamment avec l'association loisirs d'automne, colis, repas de Noël
- ✓ Budgets participatifs
- ✓ Accueil de médecins sur la commune - travail sur le projet de maison de santé

Commission Communication - Évènements - Culture et Vie associative

Champs de compétences :

- ✓ Proposer et définir le plan de communication de la commune (axes, cibles, outils, évaluation, etc.)
- ✓ Proposer et travailler sur l'animation de la commune, réflexion sur l'évolution des évènements existants, création, proposition de nouveaux évènements
- ✓ Travail sur la signalétique de communication à mettre en œuvre
- ✓ Développement de la politique culturelle
- ✓ Accompagnement des échappées culturelles (Chez Brice)
- ✓ Accueil des nouveaux habitants
- ✓ Travailler au développement du tissu associatif communal et assurer l'ancrage des associations existantes
- ✓ Examiner les demandes de subventions des associations et définir une politique de subventionnement valorisante

Commission Finances

Champs de compétences :

- ✓ Budget annuel - état de l'avancement des dépenses, des recettes
- ✓ Équilibres financiers
- ✓ Préparation du débat d'orientation budgétaire et du budget
- ✓ Analyse des résultats
- ✓ Contrôle de gestion par service
- ✓ Fiscalité - suivi et adaptation (Taxe Foncière, Taxe d'Aménagement, Projets Urbains Partenariaux...)
- ✓ Subventions (demandes d'aides)

Commission Travaux et Mobilité

Champs de compétences :

- ✓ Étude et proposition des travaux neufs : bâtiment, voirie, réseaux
- ✓ Entretien du patrimoine (espaces verts, voirie, bâtiments, véhicules)
- ✓ Sécurité des Établissements Recevant du Public (ERP) communaux
- ✓ Développement de la mobilité durable : voies cyclables, autopartage, parkings relais, arrêts de bus, bornes de réparation de vélos, bornes IRVE...
- ✓ Éclairage public, réseaux divers
- ✓ Transition énergétique

Commission Enfance - Jeunesse et Affaires scolaires

Champs de compétences :

- ✓ Développement de la politique éducative et de loisirs pour tous les âges, traduite dans les projets pédagogiques des accueils périscolaire et de loisirs
- ✓ Projet de ludothèque ? Point information Jeunesse (PIJ) ? Agrandissement de l'école des Bois / Construction du Sac'Ados
- ✓ Validation des projets d'animation des accueils, des séjours, des temps périscolaires et travail sur le PEDT (Projet éducatif de territoire)
- ✓ Partenariats avec des intervenants (CMR, savoir rouler à vélo, associations sportives...), avec la CAF (financements)
- ✓ Définition des priorités de développement de l'action municipale dans les écoles et dans les accueils
- ✓ Réflexion sur la politique de formation des agents municipaux, notamment les animateurs et les ATSEM
- ✓ Dérogations scolaires - carte scolaire
- ✓ Restauration scolaire - travail sur le cahier des charges - réflexion sur les besoins - choix et suivi du prestataire

Commission Sécurité et Propreté Urbaine

Champs de compétences :

SÉCURITÉ

- ✓ Sûreté de la commune, cambriolages
- ✓ Vitesse, circulation, stationnement, verbalisation / Règlementation police du Maire Vitesse / sens de circulation sur les voies communales
- ✓ Vidéoprotection
- ✓ Conflits de voisinage, taille de haies
- ✓ Gestion des établissements recevant du public (ERP) privés
- ✓ Lecture des statistiques de l'activité du service de police municipale / évolution du service

PROPRETÉ URBAINE

- ✓ Salubrité de la commune / garantir une ville propre pour les habitants / lutte contre les dépôts sauvages
- ✓ Implantation, aménagement des containers semi-enterrés sur le territoire
- ✓ Relation avec le Vice-Président (VP) à Pays de Gex Agglo en charges de la gestion et de la valorisation des déchets (GVD) et les services / prestataires de l'Agglo

Commission Aménagement et Patrimoine

Champs de compétences :

- ✓ Élaboration et suivi du PLUiH (règlement, zonage, orientations d'aménagement, emplacements réservés, périmètres d'étude)
- ✓ Élaboration, suivi du RLPI (règlement local de publicité intercommunal), et autre document annexe au PLUiH
- ✓ Programmation et suivi des études d'aménagement du territoire commandés par la commune : études sectorielles, plans guides, projets d'envergure
- ✓ Aménagement et valorisation des entrées des quartiers économiques
- ✓ Étude des permis de construire de plus de 10 logements, leur intégration dans leur environnement et leurs interactions avec le domaine public
- ✓ Étude de l'ensemble des permis de construire situés en zone de hameaux (quartiers historiques), en UGA ou en zone couverte par l'Orientation d'Aménagement de Programmation (OAP) patrimoniale ou par une OAP sectorielle
- ✓ Élaboration de la politique d'acquisition foncière

Commission Sport

Champs de compétences :

- ✓ Définition de la politique sportive, développement du sport, par les activités pour les habitants, dans les écoles
- ✓ Réflexion et développement de nouveaux événements communaux à vocation sportive
- ✓ Développement du sport à l'école et sur les temps d'accueil périscolaires et de loisirs
- ✓ Courses d'orientation – Développement et suivi
- ✓ Développement et évolution des aires de jeux et de plein air
- ✓ Devenir de l'espace dédié au tennis

Commission Urbanisme

Champs de compétences :

- ✓ Application du zonage et du règlement du PLUiH
- ✓ Étude, en lien avec le service instructeur (ADS) mutualisé de Pays de Gex agglo, des permis de construire et déclarations préalables
- ✓ Travail en lien avec les promoteurs immobiliers
- ✓ Etude des enseignes en application du RLPI

Commission Environnement

Champs de compétences :

- ✓ Gestion des espaces naturels
- ✓ Préservation de la nature en ville
- ✓ Pollution sonore et lumineuse : trame noire
- ✓ Gestion des eaux pluviales
- ✓ Réduction des déchets
- ✓ Biodiversité : trame verte, trame bleue
- ✓ Jardins familiaux et partagés
- ✓ Gestion des zones humides
- ✓ Animation, sensibilisation

Après avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité de ses membres votants (2 abstentions : J. HERVO et R. TATOUD) :

- **VALIDE** la création des commissions communales telles que décrites ci-dessus ;
- **DIT** que chaque commission sera composée de douze (12) membres au maximum
- **VALIDE** la composition des différentes commissions municipales, conformément aux souhaits exprimés par les conseillers municipaux, en veillant à l'ouverture de chaque commission à la minorité municipale, selon le tableau ci-joint.

Fait à Ornex, le 20 avril 2026

La secrétaire de séance,

C. BIOLAY

Le Maire,

O. GUICHARD

Affiché et exécutoire le : 21 avril 2026

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.